

# Compte rendu de séance

## Conseil Municipal du 13 mars 2018

---

### Présents :

Vincent CHANTREAU, Jean-Louis CHAULIAGUET, Gisèle CHEVALLIER, Yves DELLAC, Jacques DEMEUZOY, Jean-Claude FOURSAC, Laurent MARTIN, Ariane PEYRONIE.

Absents excusés. Didier CHAPOULIE, Jean-Charles MAZEYRAC, Marc MORAND

---

**A débuté à 20h30**

Secrétaire de séance : Jacques DEMEUZOY

---

M. le Maire indique au conseil, qu'il a fait parvenir la version dématérialisée du budget à chacun d'entre nous, ce dossier comporte 150 pages. Pour le prochain conseil municipal, les conseillers bénéficieront des tablettes numériques qui étaient à la disposition des élèves de notre école aujourd'hui fermée. Cela se justifie par le nombre sans cesse croissant des documents à analyser avant toutes prises de décisions.

### **Point 01 – Vote du Compte de Gestion - Budget Général de la Commune - Exercice 2017**

Il s'agit du bilan comptable du trésor public

**Voté à l'unanimité.**

### **Point 02 – Vote du Compte de Gestion - Budget Assainissement - Exercice 2017 –**

Il s'agit du bilan comptable du trésor public

**Voté à l'unanimité.**

### **Point 03 – Vote du Compte Administratif -Budget Général de la Commune - Exercice 2017 –**

Il s'agit du bilan de l'ordonnateur

Le Doyen du conseil municipal le soumet à l'assemblée (sans le Maire), les écritures comptables étant concordantes avec celles du trésor public.

**Voté à l'unanimité.**

**Point 04 – Vote du Compte Administratif - Budget Assainissement - Exercice 2017 –**

Il s'agit du bilan de l'ordonnateur

Le Doyen du conseil municipal le soumet à l'assemblée (sans le Maire), les écritures comptables étant concordantes avec celles du trésor public

**Voté à l'unanimité.**

**Point 05 - Vote de l'Affectation de résultat de fonctionnement -Budget Général de la Commune – Exercice 2017 –**

Il s'agit du résultat d'exercice 2017 qui sera affecté aux opérations d'investissement 2018.

**Voté à l'unanimité.**

**Point 06 - Vote de l'Affectation de résultat de fonctionnement - Budget Assainissement - Exercice 2017**

Il s'agit du résultat d'exercice 2017 qui sera affecté aux opérations d'investissement 2018.

**Voté à l'unanimité.**

**Point 07 - Vote du Budget Primitif - Budget Général de la Commune – Exercice 2018**

En préambule, M. le Maire signale que tous les points abordés dans ce budget sont systématiquement proposés et débattus en conseil restreint mensuel. Le budget présenté ce jour est le résultat des débats et arbitrages fait collectivement lors des séances précédentes

**Dépenses**

**254 000€ en budget d'investissement**

**307 049 € de dépenses de fonctionnement**

Après avoir commenté les principaux postes de dépenses, le Maire soumet au vote du conseil municipal le Budget Primitif 2018

**Voté à l'unanimité.**

**Recettes**

Le Maire présente au conseil les principales recettes :

- 1- Les recettes liées aux impôts locaux (TH et FB) sont stables.
- 2- Le reste des dotations de l'état sont en légères augmentation.

Pour la première fois depuis 4 ans les dotations de l'Etat ne diminuent pas et augmentent légèrement.

Le poste lié à la rémunération du personnel diminue en 2018 de 22 000€ cela est dû à la suppression des CAE et à la période de tuilage des deux secrétaires de Mairie en 2017.

Notre autofinancement reste confortable (il s'agit des économies réalisées en 2017 et basculées sur 2018) il est de 37500€. Cela traduit la bonne santé financière de notre collectivité.

**269 464 € de recettes de fonctionnement + 37 585 € de résultat reporté ou anticipé = 307 049 €**

**Le budget est équilibré**

**Voté à l'unanimité.**

### **Point 08 - Vote du Budget Primitif - Budget Assainissement -Exercice 2018-**

Ce Budget sert à financer l'entretien des lagunes. La redevance des Fonsois doit s'équilibrer avec la dépense.

**Voté à l'unanimité.**

### **Point 09 - Vote du Taux d'Imposition local (Impôts Mairie)**

Dans ce contexte budgétaire et comme promis lors de notre élection municipale, le taux d'imposition local restera bloqué. Le conseil municipal décide pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive de ne pas augmenter ses taux d'impositions.

**Voté à l'unanimité.**

### **Point 10 - Création de poste d'un emploi permanent**

De façon à titulariser Madame Kadjati, le Maire propose de créer un poste d'agent technique.

Cela n'a aucune incidence budgétaire. Il s'agit seulement de « stabiliser » Madame Kadjati sur son emploi.

**Voté à l'unanimité.**

### **Point 11 - Création d'un commerce de proximité et modification des montants des loyers**

Le local attenant à la boulangerie de Fons n'est que très peu utilisé. Il est proposé d'en faire un salon de coiffure

Madame Nathalie Maraval, coiffeuse à domicile à Fons, est intéressée pour y installer un salon de coiffure-manucure.

Modalités : Madame Maraval réglera un loyer de 50 € mensuel qui sera déduit du loyer de Madame Colin.

Le conseil municipal décide :

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 :

De fixer à 100€ le loyer de l'épicerie- dépôt de pain et à 50€ le loyer du salon de coiffure.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

De fixer à 75€ le loyer de l'épicerie- dépôt de pain et à 75€ le loyer du salon de coiffure.

**Voté à l'unanimité.**

### **Point 12 – Détail–des subventions perçues (voir le tableau joint)**

M. le Maire nous détaille les subventions reçues en 2018.

**Soit un total de 364 815 €.**

**Subventions directes inscrites au budget : 57 523 €**

Article 721	12 000€	Travaux régie (effectués par nos Cantonniers)
Article 7473	12 500€	Transports scolaires (subvention du Conseil Régional)
Article 74741	1 000€	Participations des autres communes à l'entretien de notre stade

Article 1321 12 023€ FAST (Fonds d'Aide Social)  
Article 1328 20 000€ France Télécom pour l'enfouissement des Réseaux

Coût total des travaux d'Enfouissement des réseaux : 460 965 €

**Subventions indirectes** obtenues pour les travaux (perçues directement par la FDEL qui paiera les fournisseurs) : 307 292 €

**Voté à l'unanimité.**

### **Point 13 – Subvention d'aide au démarrage pour projet associatif.**

Comme chaque année le Conseil Municipal met l'accent sur un projet innovant en votant une subvention de démarrage de 500€. Cette année elle sera attribuée à l'association « Le Presque Rien ».

**Voté à l'unanimité.**

### **Point 14 – Délibération – Motion SNCF**

Le Président de la République a indiqué, au salon de l'agriculture, que la décision de fermeture des petites lignes serait **décidée par la Région**, Paris n'ayant pas à s'interférer dans les choix qui reviennent aux régions. Le risque étant que les petites lignes moins fréquentées seraient le plus souvent remplacées par des liaisons en car, moins fréquentes, plus lentes, moins confortables, qui suscitent plus souvent le mécontentement des voyageurs et surtout qui mettrait fin au train de nuit d'Assier pour Paris.

Une Motion a été mise en place et envoyée aux Maires du LOT et de l'AVEYRON et les Comités de soutien d'Assier. Le maire propose d'adopter le texte de cette motion.

**Voté à l'unanimité.**

### **Point 15 – Questions diverses**

Le 26 mai 2018, le moto club (150 motos) à la demande de son Président, organise comme l'année dernière une manifestation de moto cross aux alentours de Fons, les fonds perçus seront attribués à la lutte contre le cancer. Le conseil mandate Monsieur Vincent Chantreau pour vérifier la recevabilité de cette demande

**Fin du Conseil Municipal à 23h05**

A collection of handwritten signatures in black and red ink, likely representing the members of the Municipal Council. The signatures are scattered across the bottom half of the page, with some overlapping. One signature on the left is written in red ink, while the others are in black ink.

**NOTE COMPLEMENTAIRE AU BP 2018**  
**Concernant les subventions obtenues pour l'exercice 2018**

Subventions directes inscrites aux budget	Subventions indirectes obtenues pour les travaux (perçues directement par la FDEL qui paiera les fournisseurs)	
	<b>Enfouissement des réseaux</b>	
Article 721 (travaux régie)	12 000 €	290 262 €
Article 7473 (transport)	12 500 €	17 030 €
Article 74741 (part sport)	1 000 €	
Article 1321 (FAST)	12 023 €	
Article 1328 (France télécom)	20 000 €	
		Observation : Le coût total des travaux d'enfouissement est de 460 965€
<b>Total</b>	<b>57 523 €</b>	<b>307 292 €</b>
<b>Total Général des subventions 2018 : 364 815€</b>		

**NOTE COMPLÉMENTAIRE AU BP 2018**  
**Concernant les subventions obtenues pour l'exercice 2018**

<b>Subventions directes inscrites au budget</b>	<b>Subventions indirectes obtenues pour les travaux (perçues directement par la FDEL qui paiera les fournisseurs) Enfouissement des réseaux</b>	
Article 721 (travaux régie)	12 000 €	290 262 €
Article 7473 (transport)	12 500 €	17 030 €
Article 74741 (part sport)	1 000 €	
Article 1321 (FAST)	12 023 €	
Article 1328 (France télécom)	20 000 €	
		Observation : Le coût total des travaux d'enfouissement est de 460 965€
<b>Total</b>	<b>57 523 €</b>	<b>307 292 €</b>
<b>Total Général des subventions 2018 : 364 815€</b>		